



PI 4700

Dépôt : M. Jeannot Krecké

19.12.2000

19

MOTION

La Chambre des Députés,

- considérant le besoin de mobilité de notre population et de celle des régions environnantes ;
- considérant l'accroissement continu du trafic routier engendrant de plus en plus de congestions des principaux axes routiers de notre pays ;
- considérant que l'un des objectifs principaux de toute politique des transports doit dès lors consister à réduire les encombrements, les accidents et les problèmes environnementaux, engendrés par le transport ;
- considérant le besoin urgent de transports publics plus efficaces, confortables et fiables ;
- considérant les conclusions de l'étude de la fondation Weicker (Europe 2012 – Globalisation et cohésion sociale : Les scénarios luxembourgeois) qui souhaite que des projets tels que le tramway hybride régional aboutissent rapidement ;
- considérant les résultats de l'étude du consultant Basler & Partner qui prévoient que le projet BTB est rentable du point de vue socio-économique au cas où le scénario « haut » des prévisions de la Cellule Modèle de Transport (CMT ; 1997) sur l'évolution démographique et la croissance économique de notre pays pour l'année 2020 se confirme ;
- considérant que, déjà de nos jours, les chiffres de l'évolution démographique dépassent considérablement les prévisions du scénario « bas » de la CMT pour l'année 2020 ;
- considérant que le raccordement ferroviaire de Kirchberg via Findel et Senningerberg à lui tout seul ne réglera pas tous les problèmes de congestion du trafic dans le centre ville, ni ceux des encombrements quotidiens de toutes les routes qui mènent vers la capitale ;
- considérant que la variante « 0+ » préconisée par le Ministère des Transports contribuera à un engorgement encore plus important du centre ville et du quartier de la gare par des autobus supplémentaires ;
- considérant que la variante « 0+ » n'apportera par conséquent pas de plus en termes de transport public efficace,

invite le Gouvernement

- à réaliser au plus vite le projet BTB, soit sous la forme initialement prévue, soit sous une forme présentant une efficacité équivalente.



Jeannot Krecké



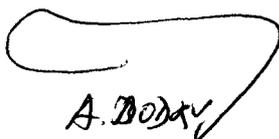
GARCIA R.



Saucy R.



B. FAYOT



A. DODAY